

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit	Contact Treatment Grease 2GX
Codes produit	SGB-b, ESGB20S, ESGB35SL, ESGB01K, ESGB12.5K, ESGB25K, ZE
Numéro du fiche de données de sécurité	01052
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Lubrifiant
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	Fournisseur
ELECTROLUBE MacDermid Alpha Electronics Solutions ASHBY PARK, COALFIELD WAY, ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE LE65 1JR UNITED KINGDOM	HK WENTWORTH LIMITED 32 RUE DE TOURNENFILS 91540 MENNECY FRANCE
+44 (0)1530 419600 +44 (0)1530 416640 info@electrolube.com	+33 (0) 1 82 88 47 94 info@electrolube.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail	info@electrolube.com
----------------	----------------------

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Centre Antipoisons: +32 (0)70 245 245 (24hr)
--------------------------	----------------------------------------------

Numéro d'appel d'urgence - IN CASE OF EMERGENCY CALL:+1 202 464 2554 (USA only) (24hr, Provided by Carechem 24)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**2.2. Éléments d'étiquetage**

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediy)], α -butyl- ω -hydroxy-9003-13-8	60-100	Aucune donnée disponible	500-003-1	Not classified	-	-	-
Propylene carbonate 108-32-7	1-5	01-2119537232-48-0007	203-572-1	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-
Quartz (SiO ₂) 14808-60-7	0.1-1	Aucune donnée disponible	238-878-4	[C]	-	-	-
Octadecyl 3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate 2082-79-3	0.1-1	Aucune donnée disponible	218-216-0	[C]	-	-	-
Benzotriazole 95-14-7	0.1-1	01-2119979079-20-0000	202-394-1	Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-
Diphenylamine 122-39-4	<0.1	Aucune donnée disponible	204-539-4	Aquatic Chronic 1 (H410) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H331)	-	-	-

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes

[C] - Composants dotés de limites d'exposition professionnelle et/ou de limites biologiques d'exposition professionnelle,

nécessitant une surveillance

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], α -butyl- ω -hydroxy- γ -9003-13-8	5840	13340	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Propylène carbonate 108-32-7	29000	3000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Octadécyl 3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate 2082-79-3	5000	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Benzotriazole 95-14-7	560	10000	1.4325	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Diphénylamine 122-39-4	1120	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucune information disponible.
Effets de l'exposition	Aucun(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Quartz (SiO ₂) 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
Diphenylamine 122-39-4	-	TWA: 0.7 ppm TWA: 5 mg/m ³ STEL 1.4 ppm STEL 10 mg/m ³ H*	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Quartz (SiO ₂) 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.6 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³
Diphenylamine 122-39-4	-	TWA: 10 mg/m ³ Ceiling: 20 mg/m ³ D*	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Propylène carbonate 108-32-7	-	TWA: 2 ppm TWA: 8.5 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 8.5 mg/m ³ Peak: 2 ppm Peak: 8.5 mg/m ³	-	-
Quartz (SiO ₂) 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m ³	-	-	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
Octadecyl 3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate 2082-79-3	-	TWA: 20 mg/m ³	TWA: 20 mg/m ³ Peak: 40 mg/m ³	-	-
Benzotriazole 95-14-7	-	-	*	-	-
Diphenylamine 122-39-4	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ H*	TWA: 5 mg/m ³ Peak: 10 mg/m ³ *	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	-

Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Propylene carbonate 108-32-7	-	-	-	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 7 mg/m ³
Quartz (SiO ₂) 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 ppm
Benzotriazole 95-14-7	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³	-
Diphenylamine 122-39-4	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	-	TWA: 10 mg/m ³	-	STEL: 12 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Quartz (SiO ₂) 14808-60-7	-	-	TWA: 0.075 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.3 mg/m ³ STEL: 0.9 mg/m ³ STEL: 0.15 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
Diphenylamine 122-39-4	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 8 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Quartz (SiO ₂) 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.5 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³
Octadecyl 3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate 2082-79-3	-	-	-	TWA: 20 mg/m ³ STEL: 40 mg/m ³	-
Diphenylamine 122-39-4	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ K*	TWA: 10 mg/m ³
Nom chimique	Suède		Suisse	Royaume-Uni	
Propylene carbonate 108-32-7	-		TWA: 6 ppm TWA: 25.5 mg/m ³ STEL: 6 ppm STEL: 25.5 mg/m ³	-	
Quartz (SiO ₂) 14808-60-7	NGV: 0.1 mg/m ³		TWA: 0.15 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	
Diphenylamine 122-39-4	Vägledande KGV: 12 mg/m ³ NGV: 4 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³ H*	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Quartz (SiO ₂) 14808-60-7	-	(-)	-	-	-
Diphenylamine 122-39-4	-	10 g/dL Hemoglobine (blood - not provided) 12 g/dL Hemoglobine (blood - not provided) 79 - 97 fL mean corpuscular volume (blood - not provided) 3.2 million/ μ L Erythrocytes (blood - not provided) 3.8 million/ μ L	-	-	-

		Erythrocytes (blood - not provided) 4000 Leukocytes/ μ L (blood - not provided) 13000 Leukocytes/ μ L (blood - not provided) 130000 Thrombocytes/ μ L (blood - not provided) 150000 Thrombocytes/ μ L (blood - not provided) <=50 U/l (- Serum transaminases SGOT not provided) <=35 U/l (- Serum transaminases SGOT not provided) <=50 U/l (- Serum transaminases SGPT not provided) <=35 U/l (- Serum transaminases SGPT not provided) <=66 U/l (- Serum transaminases GGT not provided) <=39 U/l (- Serum transaminases GGT not provided) (urine - one time yearly urine cytological examination)			
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediy)], α -butyl- ω -hydroxy-9003-13-8	-	0.83 mg/kg bw/day [4] [6]	2.9 mg/m ³ [4] [6]
Propylene carbonate 108-32-7	-	20 mg/kg bw/day [4] [6] 10 mg/cm ² [5] [6]	70.53 mg/m ³ [4] [6] 20 mg/m ³ [5] [6]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
- [5] Effets localisés sur la santé.
- [6] À long terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α -butyl- ω -hydroxy-9003-13-8	0.42 mg/kg bw/day [4] [6] 2.5 mg/kg bw/day [4] [7]	-	-
Propylene carbonate 108-32-7	10 mg/kg bw/day [4] [6]	-	17.4 mg/m ³ [4] [6] 10 mg/m ³ [5] [6]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.
 [7] À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) .

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α -butyl- ω -hydroxy-9003-13-8	0.333 mg/L	3.33 mg/L	0.0333 mg/L	-	-
Propylene carbonate 108-32-7	0.9 mg/L	9 mg/L	0.09 mg/L	0.9 mg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α -butyl- ω -hydroxy-9003-13-8	5.02 mg/kg sediment dw	0.502 mg/kg sediment dw	100 mg/L	0.809 mg/kg soil dw	-
Propylene carbonate 108-32-7	-	-	7400 mg/L	0.81 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Graisse
Couleur	beige
Odeur	Huile.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	0.001 mm Hg @ 20°C/68°F	
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	1.11 kg/l	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives	Not considered to be explosive
Propriétés comburantes	Does not meet the criteria for classification as oxidising

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
 Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	6,146.90 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	12,119.20 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)] , α -butyl- ω -hydroxy-	= 5840 mg/kg (Rat)	= 13340 mg/kg (Rabbit)	-
Propylene carbonate	= 29000 mg/kg (Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)	-
Octadecyl 3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphe nyl)propionate	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 1811 mg/m ³ (Rat) 4 h
Benzotriazole	= 560 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	= 1910 mg/m ³ (Rat) 3 h
Diphenylamine	= 1120 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Propylene carbonate	EC50: >500mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: >1000mg/L (96h, Cyprinus carpio)	-	EC50: >500mg/L (48h, Daphnia magna)
Octadecyl 3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate	EC50: >30mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: >100mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	-
Benzotriazole	EC50: =15.4mg/L (96h, freshwater algae)	LC50: =39mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =141.6mg/L (48h, water flea)
Diphenylamine	EC50: =1.5mg/L (72h, Scenedesmus subspicatus)	LC50: 3.47 - 4.14mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: 1.69 - 2.46mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Nom chimique	Coefficient de partage
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α -butyl- ω -hydroxy-	4.37
Propylene carbonate	0.48
Diphenylamine	3.4

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α -butyl- ω -hydroxy-	La substance n'est pas PBT/vPvB
Propylene carbonate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Octadecyl 3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Benzotriazole	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de	non réglementé

transport de l'ONU

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)

ADN

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification aucune donnée disponible
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Danger pour l'environnement Oui
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Quartz (SiO ₂) - 14808-60-7	RG 25
Diphenylamine - 122-39-4	RG 15, RG 15bis

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Effets cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérigènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Quartz (SiO ₂)	Present	-	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Propylene carbonate - 108-32-7	75.	-
Diphenylamine - 122-39-4	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Exigences de notification pour l'exportation

Nom chimique	Restrictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 649/2012 – Annexe numéro
Diphenylamine - 122-39-4	I.1 I.2

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Quartz (SiO ₂) - 14808-60-7	Agent phytosanitaire

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
- DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
- EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
- ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
- IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL** - Inventaire coréen des produits chimiques existants
- PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
- AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEG)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 06-02-24

Informations supplémentaires

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité